Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2025_0263

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 5 décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 54 Procurations : 10

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COENT André , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , M. GUELOU Hervé , M. HENRY Serge , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , M. HUONNIC Pierre , M. JORAND Jean-Claude , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROLLAND Yves , M. L'HEREEC Patrick , Mme MAREC Danielle , Mme NICOLAS Sonya , Mme NIHOUARN Françoise , M. OFFRET Maurice , Mme LE COQ-BERESCHEL Annyvonne (suppléante de M. PARANTHOEN Henri), M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , M. PRAT Jean-Louis , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , Mme POCHAT Isabelle (suppléante de M. ROGARD Didier), M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Procurations :
Mme BENECH Laurence à M. PHILIPPE Joël, M. COCADIN Romuald à M. LE CREURER Eric, Mme HUE Carine à M. SEUREAU Cédric, M. KERVAON Patrice à Mme NICOLAS Sonya, M. LEON Erven à M. BETOULE Christophe, M. MAHE Loïc à M. LE MOULLEC Frédéric, M. MEHEUST Christian à M. JORAND Jean-Claude, Mme PONTAILLER Catherine à Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine, M. TERRIEN Pierre à Mme NIHOUARN Françoise, M. THERIN Patrick à Mme PRUD'HOMM Denise

Etaient absents excusés :
Mme BARBIER Françoise, Mme BONNIEC Carole, Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, Mme CRAVEC Sylvie, M. GARZUEL Alain, Mme GOURHANT Brigitte, M. LATIMIER Hervé, M. LE BRAS Jean-François, M. LE ROI Christian, Mme LOGNONÉ Jamila, M. MAINAGE Jacques, M. MARTIN Xavier, M. NEDELLEC Yves, M. NICOLAS Gildas, M. NOEL Louis, Mme PRIGENT Brigitte, M. QUEGUINER Yannick, M. ROUSSELOT Pierrick, Mme SAUVEE Julie, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Validation du schéma communautaire de la randonnée pédestre

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Parmi les différentes activités pratiquées sur les sentiers, Lannion-Trégor Communauté a fait le choix de travailler prioritairement sur un schéma communautaire de la randonnée pédestre. L'objectif de ce schéma est de structurer, valoriser et harmoniser une offre de sentiers particulièrement riche et diversifiée. Ce travail a été mené en partenariat et en cohérence avec l'Office de Tourisme Communautaire qui assure la promotion de ce réseau de sentiers.

La randonnée pédestre constitue en effet l'activité de pleine nature la plus sollicitée par le grand public, les visiteurs comme les habitants. Les randonneurs apprécient avant tout la découverte des paysages, du patrimoine et le plaisir de pratiquer une activité physique. Les boucles courtes de une à deux heures, bien balisées et variées sont plébiscitées.

Le territoire dispose d'une offre de randonnée pédestre très abondante avec près de 1 300 kms d'itinéraires balisés. Toutefois, cette richesse s'accompagne d'une grande disparité : forte concentration littorale, qualité variable de l'entretien, quelques zones sans sentier, manque d'équipements, aménagements absents ou vieillissants, conventions de passage inexistantes ou à renouveler, etc.

Les enjeux du schéma sont donc d'améliorer ces différents points afin d'harmoniser l'offre de randonnée pédestre et de proposer des itinéraires de qualité, en lien et en concordance avec la promotion faite par l'Office de Tourisme Communautaire.

Sur les 157 circuits existants sur Lannion-Trégor Communauté, 120 ont été retenus, représentant 1 016 kms en cumulé. Ils incluent les 36 circuits qui étaient déjà historiquement d'intérêt communautaire (antérieurement aux fusions des EPCI). Ils sont complétés par les grands itinéraires que sont le GR34, le GRP (Grande Randonnée de Pays) et le circuit d'itinérance « Mon Tro Breizh ». Les 37 circuits non retenus restent entièrement à la charge des communes (entretien et promotion).

La sélection des 120 circuits s'est faite sur des critères objectifs : l'intérêt du patrimoine bâti et naturel, la proportion de goudron, la longueur du circuit et la dimension intercommunale de l'itinéraire. Les résultats aboutissent à une répartition équilibrée entre les différents pôles du territoire. Il convient toutefois de noter que 4 communes ne sont pas dotées de sentiers de randonnée mais des réflexions sont en cours pour combler ce manque.

D'une manière générale, l'organisation de la gestion des sentiers en place aujourd'hui restera inchangée. Lannion-Trégor Communauté coordonnera la mise en œuvre du schéma, participera à l'entretien et au balisage des sentiers d'intérêt communautaire, fournira assistance technique et matérielle aux communes et aux associations locales, gérera les réclamations et assurera le suivi des conventions d'autorisation de passage sur les propriétés privées.

L'Office de Tourisme Communautaire poursuivra la promotion et la mise en valeur des sentiers avec l'édition et la commercialisation de cartes où figurent les boucles inscrites au schéma communautaire de la randonnée.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

De leur côté, les communes poursuivront l'entretien des tronçons mécanisables. En dehors des sentiers d'intérêt communautaire gérés par l'Agglomération, l'entretien manuel continuera d'être assuré par les communes qui pourront selon leur choix, le déléguer aux associations locales de randonnée ou à des prestataires extérieurs.

Concernant les panneaux d'entrée de boucles hors sentiers d'intérêt communautaire, les visuels seront fournis par la Communauté d'Agglomération et les communes assureront leur impression et la pose. Chaque sentier devrait pouvoir disposer à terme de son panneau de présentation.

Il faut également rappeler et saluer le rôle majeur des associations locales de randonnée qui participent activement à l'entretien et à l'aménagement des sentiers. Les travaux qu'elles réalisent sur le patrimoine bâti présent le long des itinéraires constituent également un soutien précieux à la valorisation des tracés.

Par ailleurs, d'autres partenaires comme le Comité départemental de la randonnée pédestre, la DDTM, le Conservatoire du littoral et l'Office National des Forêts interviennent également dans l'entretien, l'aménagement et la promotion de certains itinéraires.

La durée de ce schéma est de 5 ans. Il sera révisé et mis à jour si de nouvelles boucles de randonnée pédestre répondant aux critères de qualité sont créées. Il pourra également être complété à terme par un travail équivalent sur les circuits VTT et équestres.

VU L'avis favorable de la commission n°5 «Environnement, climat » en date du 8 octobre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
(Par 63 pour)
Ne participe pas au vote :
CALLAC Jean-Yves

DECIDE DE :

APPROUVER Le schéma communautaire de la randonnée pédestre tel que décrit ci-dessus et joint en annexe.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de passage des sentiers de randonnée sur les propriétés privées ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

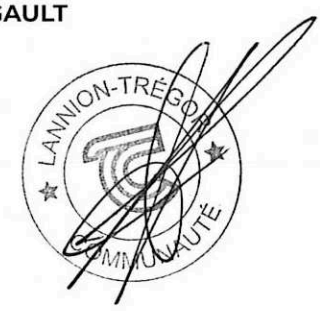
Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 22 DEC. 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 22 DEC. 2025
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT





Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Schéma communautaire de la randonnée pédestre Lannion-Trégor Communauté 2025

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Sommaire :

1. Objectifs et enjeux du schéma 3
2. Contexte 3
3. Profil et attente du randonneur 6
4. Etat des lieux de l'offre de randonnée sur Lannion-Trégor Communauté 7
5. Forces et faiblesses de la randonnée pédestre suite à l'état des lieux 8
6. Les différents acteurs de la randonnée pédestre 9
7. Définition des sentiers pédestres à inscrire au schéma communautaire 10
8. Gestion des sentiers inscrits au schéma communautaire de la randonnée 11
9. Objectifs à moyen et long terme 12
Conclusion 13
Annexes cartographiques et techniques 14

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Parmi les compétences exercées par Lannion-Trégor Communauté figure la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, incluant **l'élaboration d'un schéma communautaire des sentiers de randonnée.**

D'autres compétences communautaires sont également concernées par cette thématique transversale :

- Le tourisme par la valorisation du territoire et le support pour la réalisation d'animations.
- L'économie avec les services écosystémiques, le recours aux entreprises du territoire pour l'aménagement et l'entretien des itinéraires, pour la création et l'impression de supports de communication ou la réalisation d'animations.
- L'aménagement du territoire par le développement des voies de circulation douce, du « slow-tourisme ».
- Le social par le recours aux entreprises d'insertion, par l'activité professionnelle ou de travail adapté, vecteur de lien social et de valorisation professionnelle.
- La santé comme support d'activité physique.

Selon le constat des offices de tourisme et des socio-professionnels, l'élaboration de ce schéma répond à une forte attente de la part des visiteurs et des locaux.

La découverte du territoire par la randonnée fait l'objet d'une demande croissante. Le développement des mobilités douces et de l'itinérance s'inscrivent désormais dans les politiques d'aménagement du territoire.

Des boucles locales communales et intercommunales ainsi que des circuits en itinérance jalonnent déjà l'ensemble du territoire. Ils ne présentent pas tous le même niveau d'intérêt. Cette offre de randonnée nécessite d'être harmonisée pour améliorer sa visibilité et son attractivité pour répondre au mieux aux usages et à la demande.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

1. Objectifs et enjeux du schéma

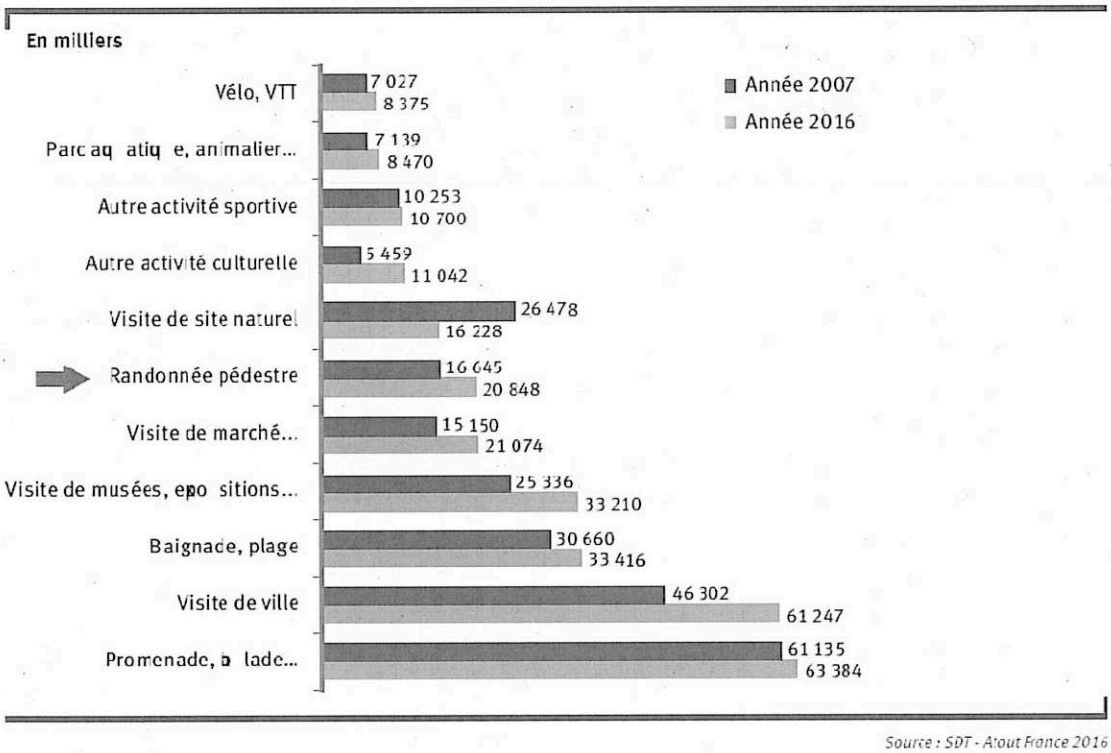
- Définir une liste de sentiers constitutifs du schéma communautaire de la randonnée à partir de critères objectifs.
- Proposer une offre de qualité, équilibrée et gratuite à la population locale et aux visiteurs.
- Favoriser le développement de prestations de qualité servant de supports au développement de prestations économiques et touristiques en lien avec l'Office de tourisme communautaire.
- Valoriser le patrimoine naturel, bâti et culturel de tout le territoire de LTC.
- Clarifier le rôle de chaque acteur.
- Maintenir et consolider les partenariats et l'implication des communes et des associations.
- Développer les projets de sentier sur les zones dites « blanches » avec les acteurs locaux.
- Conforter le soutien administratif, technique et matériel de l'agglomération aux communes et aux associations locales.

2. Contexte

À l'échelle nationale :

La randonnée pédestre et la marche à pied sont les premières activités sportives pratiquées par les Français.
Parmi la liste des différentes activités pratiquées durant leurs vacances, la randonnée pédestre arrive en 6ème position. Notons tout de même que la promenade (entendu au sens de marche à pied) est, quant à elle, en première position.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS [TOUTES DESTINATIONS] EN 2007 ET 2016 [en nombre de séjours]



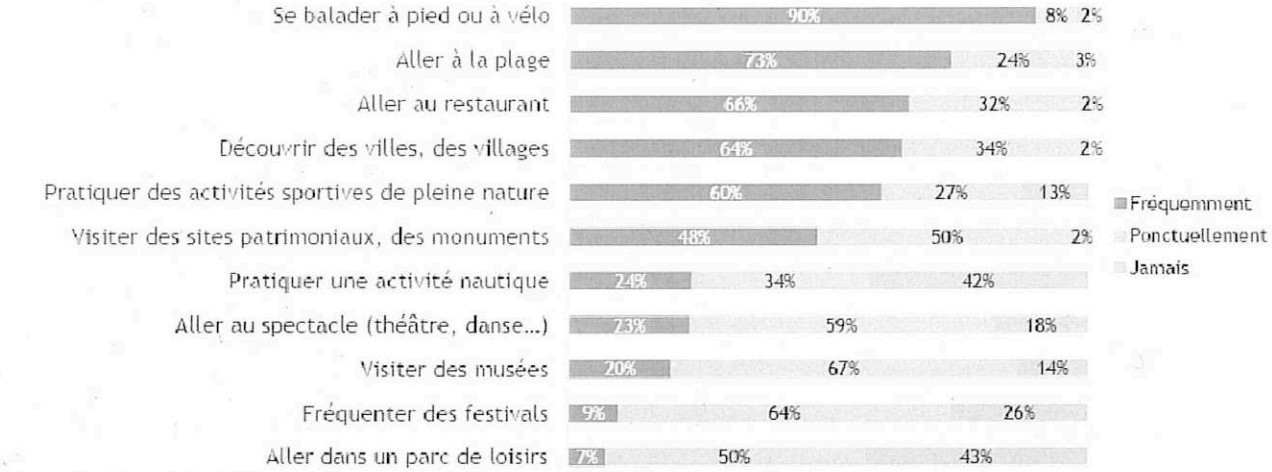
Source : Extrait de l'étude des marchés français, allemand et néerlandais sur les clientèles touristiques de la randonnée pédestre, d'Atout France, mars 2019.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

« La randonnée pédestre confirme sa première place comme discipline sportive la plus pratiquée par les Français. Selon une étude nationale menée en décembre 2021 par Union Sport et Cycle pour le compte de la Fédération Française de Randonnée, 56 % des Français, soit 27 millions de personnes âgées de plus de 18 ans, ont déclaré pratiquer la randonnée pédestre et la marche loisir (balade) au cours des 12 derniers mois devant le vélo (34 %) et la natation (30 %).
Il s'agit de l'activité physique et sportive la plus pratiquée par les Français. Ce phénomène a de surcroit pris de l'ampleur depuis la crise sanitaire, traduisant des aspirations fortes à renouer avec la nature, à pratiquer une discipline sportive en plein air et à privilégier la destination France. »
Source : Fédération Française de Randonnée 2022

À l'échelle régionale :

Les pratiques des **bretons** dans leur région :



Source : Enquête régionale REFLET 2022

La balade à pied ou à vélo arrive largement en tête des activités pratiquées par les bretons.

En 2022, les activités pratiquées par les **visiteurs** de la Bretagne sont évaluées à 17 millions de personnes ou à 110 millions de nuitées :



Source : Enquête régionale REFLET 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

À l'échelle départementale :

La grande richesse du patrimoine naturel en Côtes d'Armor offre un support de choix pour la pratique d'activités nature (randonnée, pêche, accrobranche, VTT, nautisme...). Ainsi, les Côtes d'Armor proposent une grande diversité d'activités à destination des habitantes et des habitants, excursionnistes et touristes. Les loisirs sportifs de plein air sont très pratiqués par les touristes.

Ils sont plus des deux tiers à déclarer pratiquer du sport pendant leurs vacances sur le territoire, en premier lieu la randonnée (pédestre, vélo) puis la course à pied (10 %) mais aussi le VTT (5,6 %), le golf, l'équitation et le nautisme (autour de 2 % des visiteuses et des visiteurs). Certaines pratiques peuvent toutefois altérer les sites naturels (érosion, dégradations des habitats naturels, déchets). De multiples activités dans différents lieux peuvent parfois générer des conflits entre maintien des usages et préservation de la nature.

La randonnée pédestre est la première activité pratiquée par les touristes et excursionnistes en séjour en Côtes d'Armor. C'est également le premier loisir des habitantes et des habitants, gratuit dans sa pratique.
L'offre est dense avec près de 4 000 km d'itinéraires inscrits au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR – cf annexe 9) et plus de 150 boucles entièrement balisées. Avec une dépense moyenne de 62 € par jour et par randonneur, elle est une activité génératrice de retombées économiques importantes.
Fréquenté par 50 % des clientèles touristiques, le GR®34 constitue un véritable produit d'appel soumis à un grand défi : l'érosion du trait de côte.

Le sentier « Mon Tro Breizh » et le GR®37 se positionnent comme des alternatives permettant de découvrir la Bretagne intérieure et ses richesses. Leur montée en notoriété constitue un enjeu important. Complémentaires, tant dans l'offre proposée que dans les sites traversés, ces 3 itinéraires (avec le GR®34) connaissent toutefois les mêmes écueils : un déficit d'hébergements le long des itinéraires, de services et de lieux de restauration pour satisfaire les clientèles itinérantes et permettre leur développement.
Source : Schéma départemental de développement touristique en Côtes d'Armor 2025-2029.

Activités de loisirs pratiquées par la clientèle touristique des Côtes d'Armor évalué à 1,1 million de personnes.

Activités de loisirs	Part (%)
Promenade et balade à pied	97,2
Restaurants	74,5
Plage, baignade	62,0
Découverte des spécialités locales	43,6
Café, Bar	41,3
Marché	35,8
Shopping	30,3
Aquarium, zoo et parc animalier	24,2
Promenade et balade à vélo	14,6
Autres activités de loisirs	12,8

Source : Enquête régionale REFLET 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

3. Profil et attente du randonneur

Le profil des randonneurs en Côtes d'Armor :

1,7 million de touristes pratiquent chaque année la **randonnée pédestre** lors de leur séjour touristique en Côtes d'Armor, ils génèrent une consommation touristique de 500 millions d'€.

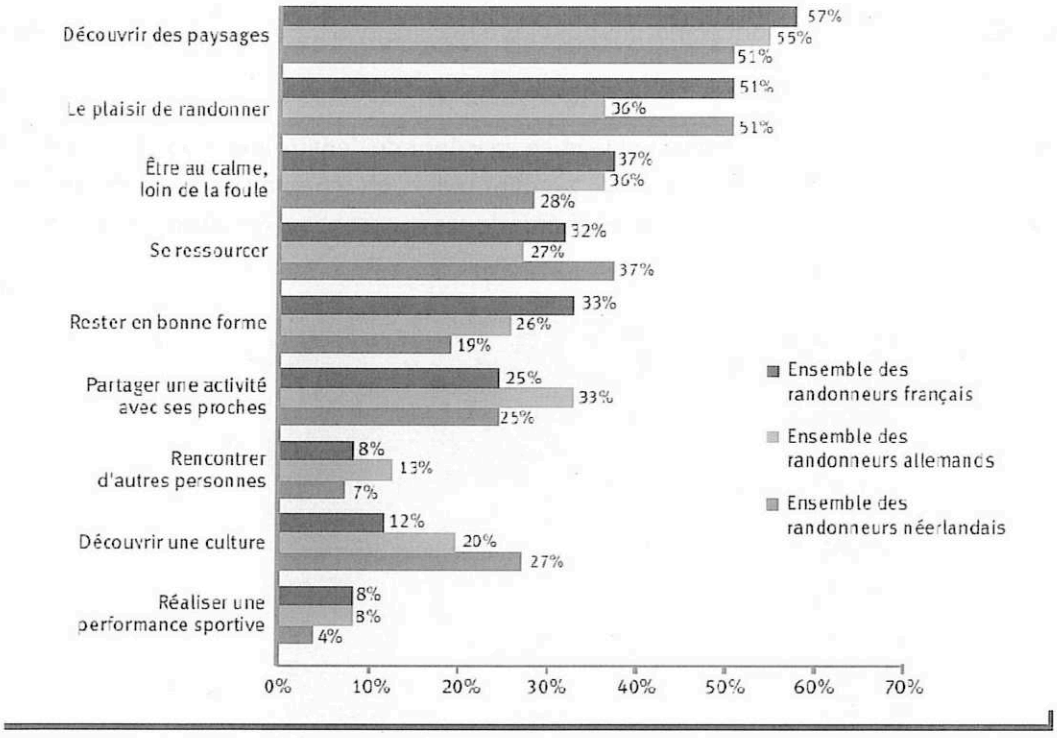
Profil type des pratiquants :

- ⇒ 85 % de Français (Parisiens, Pays de la Loire...)
- ⇒ 15 % d'Etrangers (Belges, Anglais, Allemands)
- ⇒ **En couple (47 %)** devant les familles (39 %)
- ⇒ **1/3 de plus de 55 ans**
- ⇒ Venant en **bord de saison (44 %)**, et l'été (36 %)
- ⇒ Pour 76 % sur le littoral
- ⇒ **63 % en hébergement marchand** (locatif, camping, hôtel),
- ⇒ privilégiant les hébergements de **niveau 3 étoiles**



Source : Tourisme et randonnée en Côtes d'Armor – Côtes-d'Armor Développement

Les motivations du randonneur :



Source : Enquête en ligne Questback - Atout France (2017)

Extrait de l'étude des marchés français, allemand et néerlandais sur les clientèles touristiques de la randonnée pédestre, d'Atout France, mars 2019.

La découverte des paysages et le plaisir de randonner constituent les deux premières motivations des touristes randonneurs.
À l'inverse, la performance sportive arrive en fin de classement.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

4. Etat des lieux de l'offre de randonnée sur Lannion-Trégor Communauté, toutes activités confondues

L'offre de randonnée (pédestre, vélo/VTT, équestre) sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté est conséquente. De multiples acteurs contribuent à diversifier les pratiques possibles sur le territoire, en concertation avec les communes et l'agglomération.

► L'itinérance : GR34, Grande Randonnée de Pays (GRP) et « Mon Tro Breizh » pour un total de 376 km
► La petite Randonnée (PR) : 157 circuits (incluant 17 sentiers de découverte/interprétation) pour un total de 1365 km
► Les circuits de trail : 20 circuits pour 340 km
► Les circuits VTT : 16 circuits pour 390 km
► Les circuits équestres : 15 circuits pour 1 000 km
► La Vélo littorale V4 : itinérance sur 193 km
► Les boucles vélo : 43 boucles (dont 15 balisés) pour 807 km

Au total, environ 4 500 kms d'activités sont balisés sur les 57 communes de Lannion-Trégor Communauté. *Cf Annexe 1.*
De nombreux tronçons de sentiers sont communs pour les différents types d'activités générant parfois des conflits d'usage.

Dans le cadre de sa compétence « Protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », l'agglomération a choisi de réaliser dans un premier temps un schéma communautaire dédié exclusivement à la randonnée pédestre. D'autres thématiques pourront suivre ultérieurement.



7

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

5. Forces et faiblesses de la randonnée pédestre suite à l'état des lieux

Les forces :

- Une offre conséquente et diversifiée: longueur des circuits, diversité des paysages, patrimoine bâti.
- Un tissu associatif riche qui contribue largement à la valorisation et à l'entretien des sentiers.
- La promotion d'une centaine de circuits via l'Office de Tourisme Communautaire (3 cartes papier, réseaux sociaux et site internet).
- Forte connaissance et expertise technique du service Patrimoine naturel de LTC, en lien étroit avec les communes.

Les faiblesses :

- Une offre et une fréquentation hétérogène suivant les communes. Existence de zones blanches sur le territoire où aucun sentier de randonnée n'est identifié.
- L'activité se concentre sur la frange littorale.
- Le suivi, l'aménagement, l'entretien et le balisage peuvent être hétérogènes selon les secteurs géographiques (fusions successives des anciennes intercommunalités avec des niveaux d'exigence hétérogènes).
- De nombreuses propriétés privées sont traversées, obligeant à la signature de conventions de passages entre le ou les propriétaires, la commune et l'Agglomération. L'obtention des signatures est chronophage et parfois délicate. C'est une condition pour une promotion des sentiers à l'échelle départementale (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et régionale.
- Les sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite sont peu nombreux.
- L'entretien manuel des tronçons de randonnée pédestre est conséquent. Il est estimé à 350 km.
- Il est identifié un manque d'équipements par endroit : table de pique-nique, points d'eau, toilettes.
- Certaines communes ont des sentiers présentant peu d'intérêt pour une valorisation touristique (trop de goudron, peu de patrimoine, etc.).
- Les communes bénéficiant de peu de moyens financiers peuvent difficilement proposer des sentiers de qualité notamment en termes d'entretien.
- Vieillissement du tissu associatif, notamment pour entretenir durablement les itinéraires (notamment au sud du territoire où les associations de randonnée sont très actives dans ce domaine).



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

6. Les différents acteurs de la randonnée pédestre

- **Les communes** : propriétaire des voiries (voies communales, chemins d'exploitation, parcelles communales), entretien, conventions de passage, inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), promotion des boucles locales.
- **Lannion-Trégor Communauté** : compétence statutaire, propriétaire, entretien des sentiers d'intérêt communautaire, aménagement, balisage, administrateur du réseau « Suricate », conventions de passage tripartites, suivi, conseils et expertises techniques et juridiques aux communes, aux associations, aux services de l'Etat (DDTM/SPPL), mise à disposition de matériaux pour l'aménagement des sentiers.
- **L'Office de Tourisme Communautaire, Côtes d'Armor Destination, Comité régional du tourisme:** promotion/valorisation.
- **Le Département** : propriétaire des espaces naturels sensibles, promoteur et animateur du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR – cf annexe 9), coordinateur en charge de l'animation du réseau « Suricate ».
- **Les associations locales de randonnée/patrimoine** (environ 40 sur LTC) : entretien, aménagement, balisage, amélioration, mise en valeur, promotion, remontée des remarques ou réclamations des usagers, pratiquants.
- **L'association « Mon Tro Breizh »** : fédère les acteurs autour de ce projet, assure la promotion de l'itinéraire et fait remonter les dysfonctionnements.
- **Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre** : promotion, balisage, administrateur du réseau « Suricate ». Le GR34, le GRP et quelques PR sont concernés. Ce Comité départemental dépend de la Fédération Française de Randonnée pédestre.
- **Les propriétaires privés** : autorisent le passage du randonneur par le biais d'une convention de passage bipartite ou tripartite.
- **Les entreprises d'insertion/adaptées et les entreprises conventionnelles** : assurent l'entretien manuel des sentiers (printemps, été) et l'amélioration/restauration de certains tronçons (automne, hiver).
- **La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)**: mise en place de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL), accompagnement/conseils, financement.
- **Le Conservatoire du littoral :** propriétaire, aménagement de sentiers sur ses propriétés.
- **L'Office National des Forêts :** gestionnaire et aménageur des forêts soumises au régime forestier

Le dispositif « Suricate » est une plateforme en ligne, mise en place par l'État, permettant aux usagers de faire remonter les différentes difficultés rencontrées, défaut d'entretien et de balisage, lors de leurs pratiques. Le réseau est animé par le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor et est administré par Lannion-Tregor Communauté ainsi que le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, qui centralisent les retours de terrain issus des signalements et permettent une résolution rapide de ceux-ci.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

7. Définition des sentiers pédestres à inscrire au schéma communautaire

a. Les 3 sentiers en itinérance : GR34, GRP et Mon Tro Breizh (387 km) :

Les 3 itinéraires pédestres traversant le territoire sont le très connu et reconnu GR34 (197 km), la nouvelle Grande Randonnée de Pays (GRP) qui traverse l'agglomération du nord au sud (69 km) et enfin Mon Tro Breizh qui traverse le territoire d'Ouest en Est dans les terres (121 km).
Ces itinéraires permettent une connexion entre les communes, entre les pôles et avec les territoires voisins (Morlaix-Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération).

b. Sélection de 120 sentiers pédestres PR pour 1016 km

En concertation avec les communes, 120 circuits de petite randonnée ont été sélectionnés en fonction de plusieurs critères (cf. détails en Annexe 2) qui sont :

- L'importance du patrimoine bâti présent
- La qualité du patrimoine naturel traversé
- La proportion de goudron sur l'itinéraire
- La longueur qui détermine la durée de marche
- La prise en compte de l'intercommunalité du circuit

Le nombre de sentiers par commune a été limité à 3 circuits (4 si la commune faisait une surface supérieure à 15 km2). Cette limite vise à favoriser l'équilibre territorial.

Les 16 circuits de découverte et d'interprétation de l'agglomération sont automatiquement inscrits.
Les 36 circuits statutairement d'intérêt communautaire sont également automatiquement intégrés (cf. listing en Annexe 3).
La liste des circuits inscrits n'est pas figée. Elle pourra évoluer à moyen terme (tous les 5 ans) en fonction des nouveaux itinéraires créés et/ou aménagés.

La répartition des sentiers se fait de la manière suivante : Cf annexe 4
Pôle de Lannion : 16 circuits dont 3 circuits de découverte /interprétation + GR34 et Mon Tro Breizh
Pôle de Plouaret : 24 circuits dont 5 circuits de découverte /interprétation + GRP et Mon Tro Breizh
Pôle de Perros-Guirec : 17 circuits dont 4 circuits de découverte /interprétation + GR34 et GRP
Pôle de Plestin-les-Grèves : 17 circuits + GR34 et Mon Tro Breizh
Pôle de Cavan : 12 circuits dont 1 circuit de d'interprétation
Pôle de Tréguier : 21 circuits dont 3 circuits de découverte /interprétation + GR34 et Mon Tro Breizh
Pôle de Lézardrieux : 13 circuits dont 1 circuit de découverte + GR34 et Mon Tro Breizh

À noter : Plusieurs tronçons de sentier sont communs pour les activités pédestres, équestres ou VTT. Certains circuits de Petite Randonnée (PR) empruntent des tronçons du GR34, des GRP et de Mon Tro Breizh.

Une carte par pôle avec les sentiers retenus se trouve en Annexe 4 et le listing complet en Annexe 5.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

8. Gestion des sentiers inscrits au schéma communautaire de la randonnée

L'organisation de l'entretien et de la gestion des 120 sentiers inscrits au schéma communautaire de la randonnée est précisée en Annexe 5.

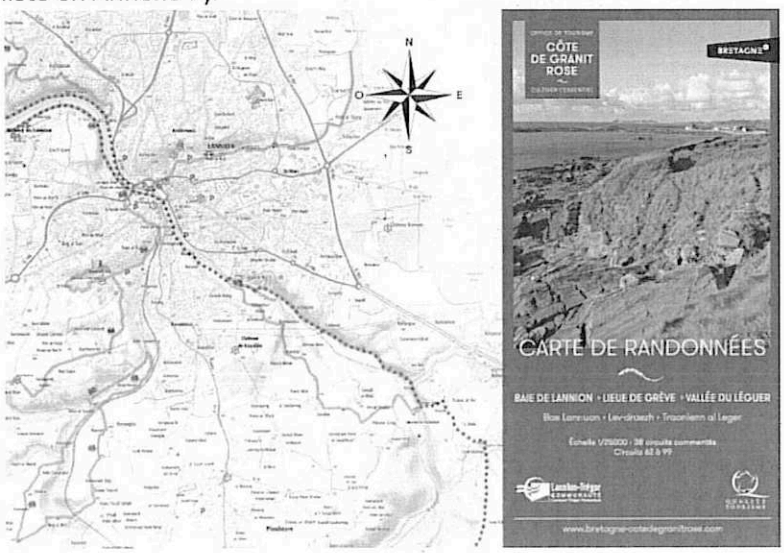
Rôle de la Communauté d'agglomération :

- LTC coordonne et anime le schéma communautaire de la randonnée.
- Une approche différenciée par pôle et par sentier qui prend en compte le contexte local et les intervenants.
- Maintien du fonctionnement actuel pour l'entretien des portions mécanisables (par les communes).
- Pour les portions non mécanisables, entretien réalisé par les communes, les associations ou par les entreprises d'insertion/adaptées selon les cas, sauf pour les sentiers d'intérêt communautaire (cf. Annexe 3) où c'est LTC qui intervient.
- LTC poursuit le soutien aux communes et aux associations locales par la fourniture de matériaux (cf. Annexe 6) et par des conseils juridiques et techniques.
- LTC centralise les réclamations sur des problèmes de balisage, d'aménagement, de conflits d'usage via la plateforme « Suricate » et son réseau (cf. définition page 9).
- LTC s'assure que les sentiers sont bien balisés en lien avec les communes et les associations.
- LTC fournit aux communes un visuel des panneaux d'entrée de boucle aux communes et définit les modalités techniques de pose. Sur les sentiers d'intérêt communautaire (cf. Annexe 3), c'est LTC qui réalise et pose les panneaux.
- LTC s'assure que les conventions de passage sur les parcelles privées sont bien passées et à jour et offre un appui aux communes qui le souhaitent.
- L'OTC assure la promotion des sentiers inscrits au schéma communautaire via les réseaux sociaux, les sites internet et les cartes papier.

36 sentiers PR (cf. Annexe 3) sont déjà historiquement d'intérêt communautaire (antérieurement à la fusion des EPCI). La gestion globale est coordonnée par l'agglomération **avec** prise en charge de l'entretien manuel.

84 sentiers supplémentaires intègreraient le schéma communautaire de la randonnée. La gestion globale est coordonnée par l'agglomération **sans** prise en charge de l'entretien manuel. Celui-ci restera de la compétence de la commune qui pourra s'appuyer sur une association locale lorsqu'elle existe ou une prestation de service.

Les 37 circuits non retenus restent entièrement à la charge des communes en termes d'entretien et de promotion (cf. liste en Annexe 7).



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Rôle des communes :

- Entretien des portions mécanisables sur tous les circuits (cf. Annexe 8)
- Entretien des portions non mécanisables (sauf pour les 36 circuits d'intérêt communautaire dont la liste est précisée en Annexe 7) :
  - . En régie communale (par les services techniques)
  - . Par prestation de services (avec des entreprises privées ou avec LTC)
  - . Par délégation aux associations de randonnée locales
- En dehors des sentiers d'intérêt communautaire (cf. Annexe 3), impression des panneaux d'entrée de boucles (visuels fournis par l'agglomération) et prise en charge de la pose en régie ou par prestataire.

9. Objectifs à moyen et long terme

Le schéma communautaire de la randonnée a pour objectifs :

- Harmoniser le balisage en respectant la charte officielle de balisage de la FFRP
- Harmoniser et renouveler les panneaux d'entrée de boucle
- Assurer un entretien adapté sur les sentiers retenus
- Privilégier l'intervention d'entreprises adaptées et/ou d'insertion
- Améliorer les aménagements,
- Anticiper l'érosion côtière, notamment pour le GR34
- Prendre en compte la biodiversité dans la gestion globale des sentiers
- Encourager, soutenir et renforcer le partenariat avec les associations
- Faire signer les conventions de passage manquantes sur les terrains privés
- Favoriser la découverte des circuits « intérieurs » moins fréquentés pour désengorger le littoral.
- Valoriser les données fournies par les éco-compteurs
- Valoriser les tronçons et les circuits PMR
- Développer la carte interactive de l'OTC qui compile les tracés des sentiers, les hébergements, les activités culturelles, etc.
- Mise à jour des cartes papier pour les prochaines éditions. Numéroter chaque sentier.
- Accompagner les communes et les associations dans leurs projets de sentier, en particulier dans les zones « blanches »
- Evaluer le schéma à moyen terme
- Réviser le schéma selon les nécessités

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Conclusion

Le schéma communautaire de la randonnée de Lannion-Trégor Communauté constitue un document de référence pour organiser et valoriser l'offre de randonnée à l'échelle intercommunale. Il répond à une demande croissante de pratiques de plein air et d'itinérance, tout en s'inscrivant dans les politiques locales d'aménagement, de tourisme durable et de valorisation du patrimoine. À travers une sélection harmonisée de circuits, il vise à garantir une offre cohérente, de qualité et accessible à tous. Ce schéma précise également les responsabilités respectives des communes, de l'agglomération, des associations et des partenaires institutionnels dans la gestion, l'entretien et la promotion des itinéraires. Il constitue un levier de développement économique et social en mobilisant les entreprises locales et en soutenant l'emploi d'insertion. La prise en compte des enjeux environnementaux en renforce la dimension durable. Outil de gouvernance partagée, ce schéma affirme l'ambition de Lannion-Trégor Communauté d'offrir un cadre structuré et pérenne à la pratique de la randonnée sur son territoire.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Annexes cartographiques et techniques

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Annexe 1

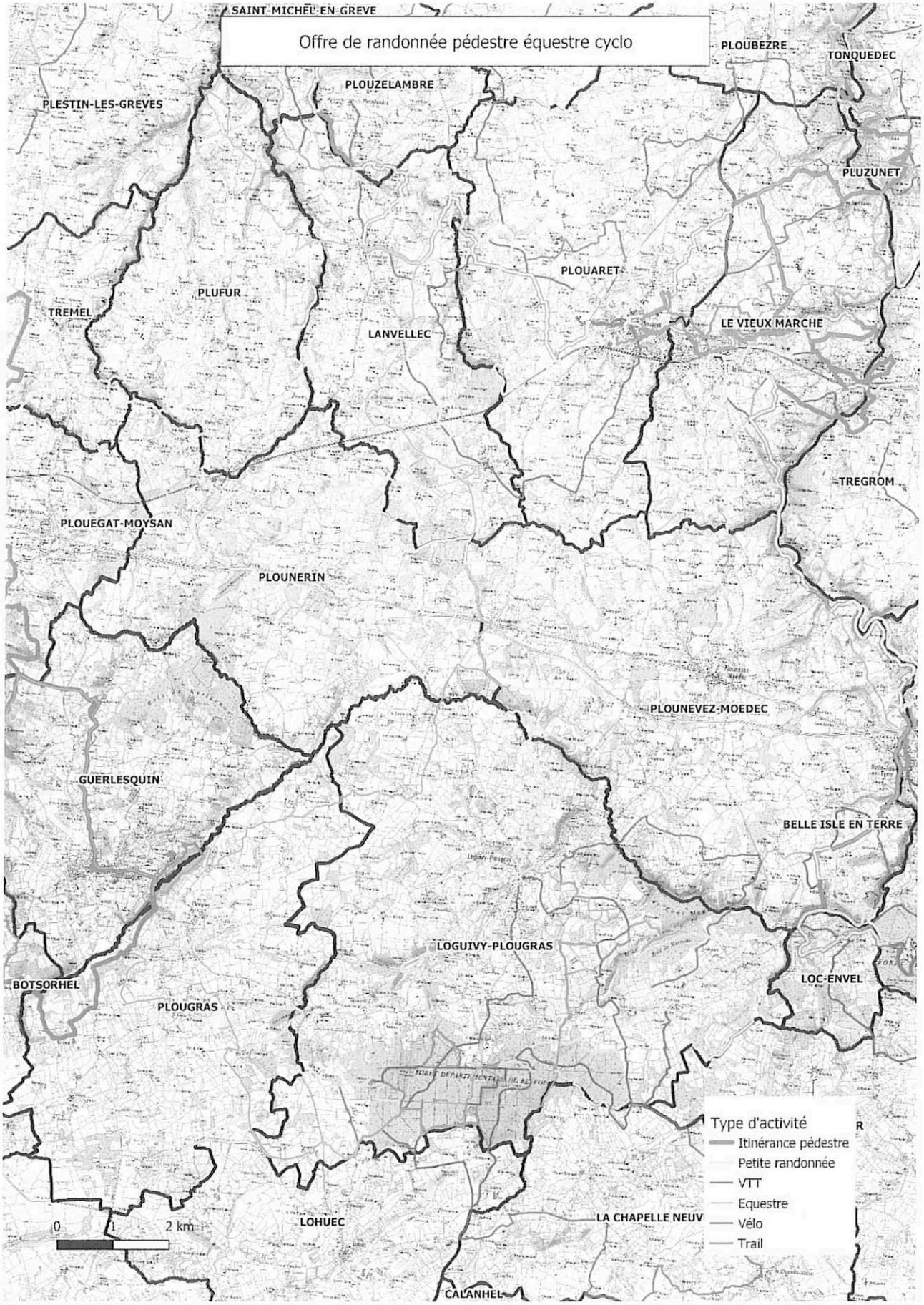
Cartes de l'offre de randonnée pédestre, équestre et cyclo/VTT par pôle

Pôle de Plestin-les-Grèves



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Plouaret



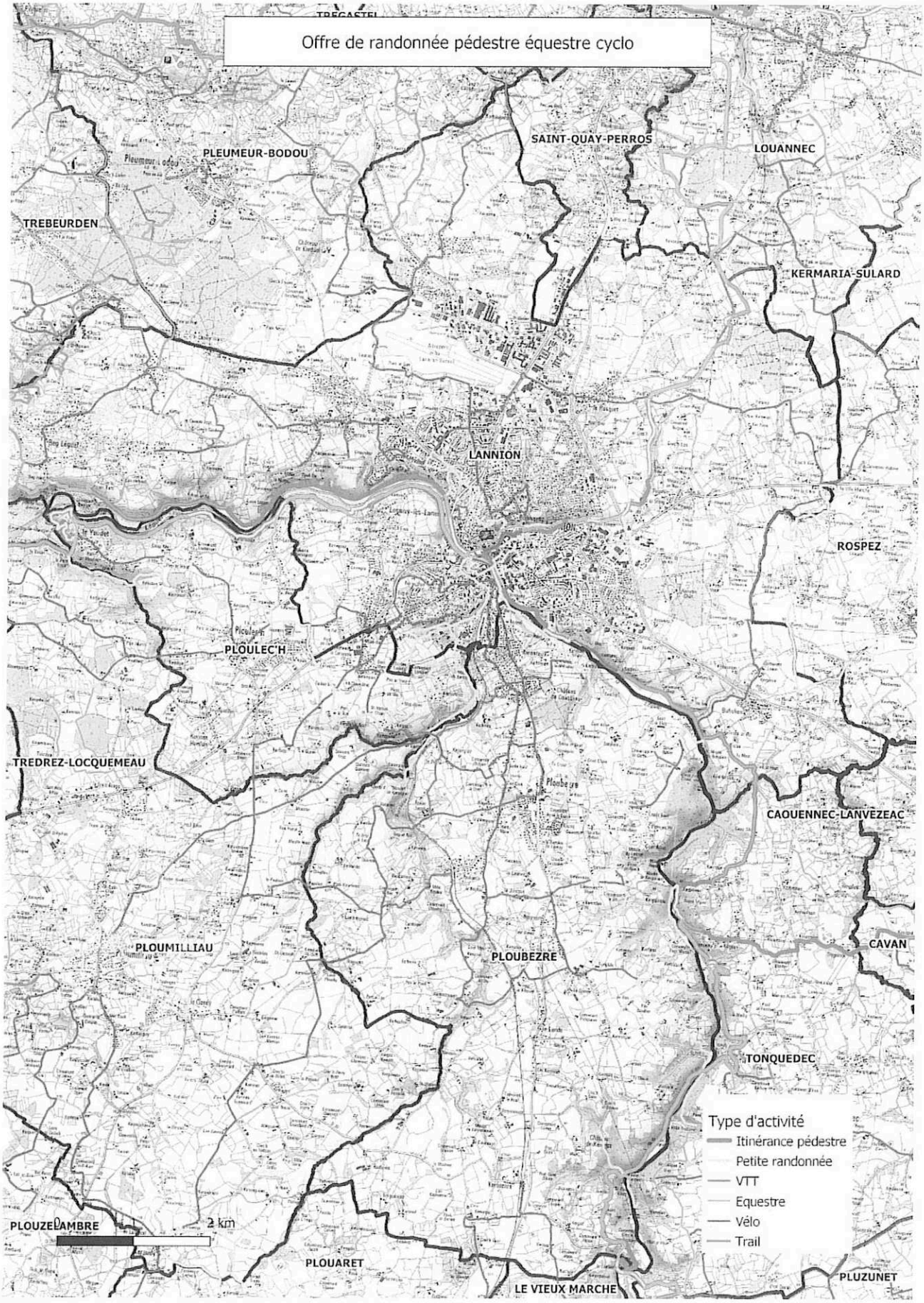
Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Cavan



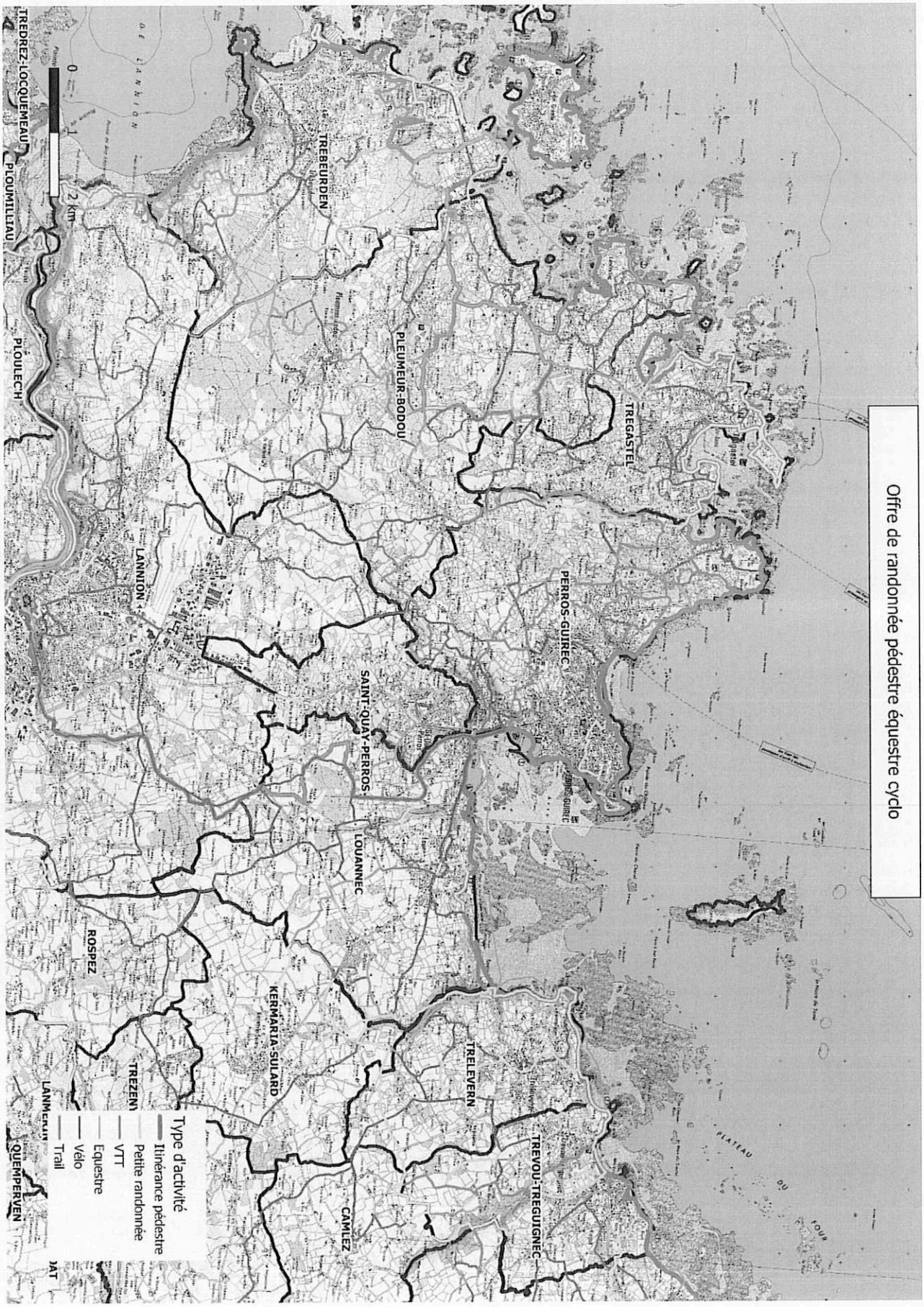
Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Lannion



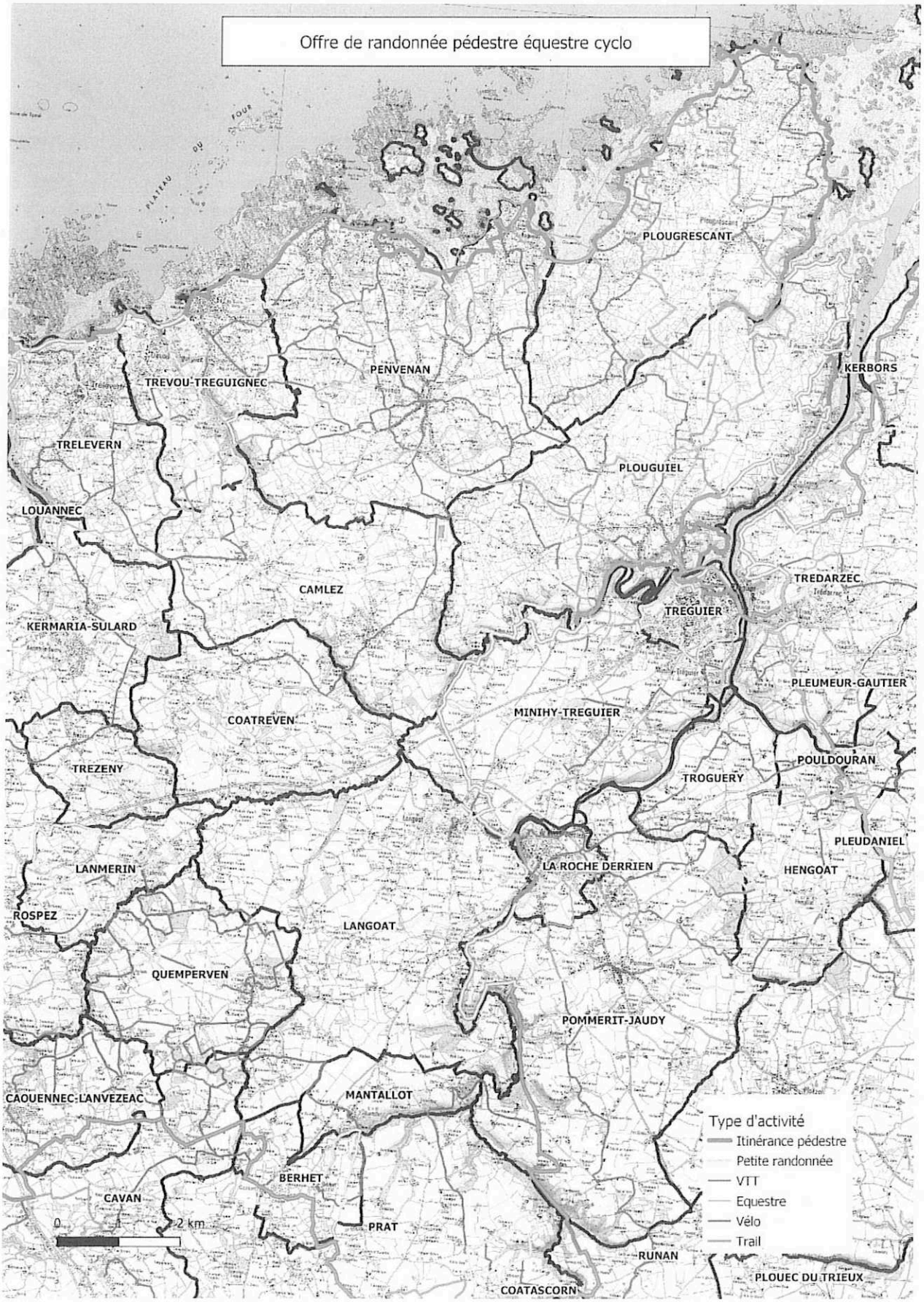
Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Perros-Guirec



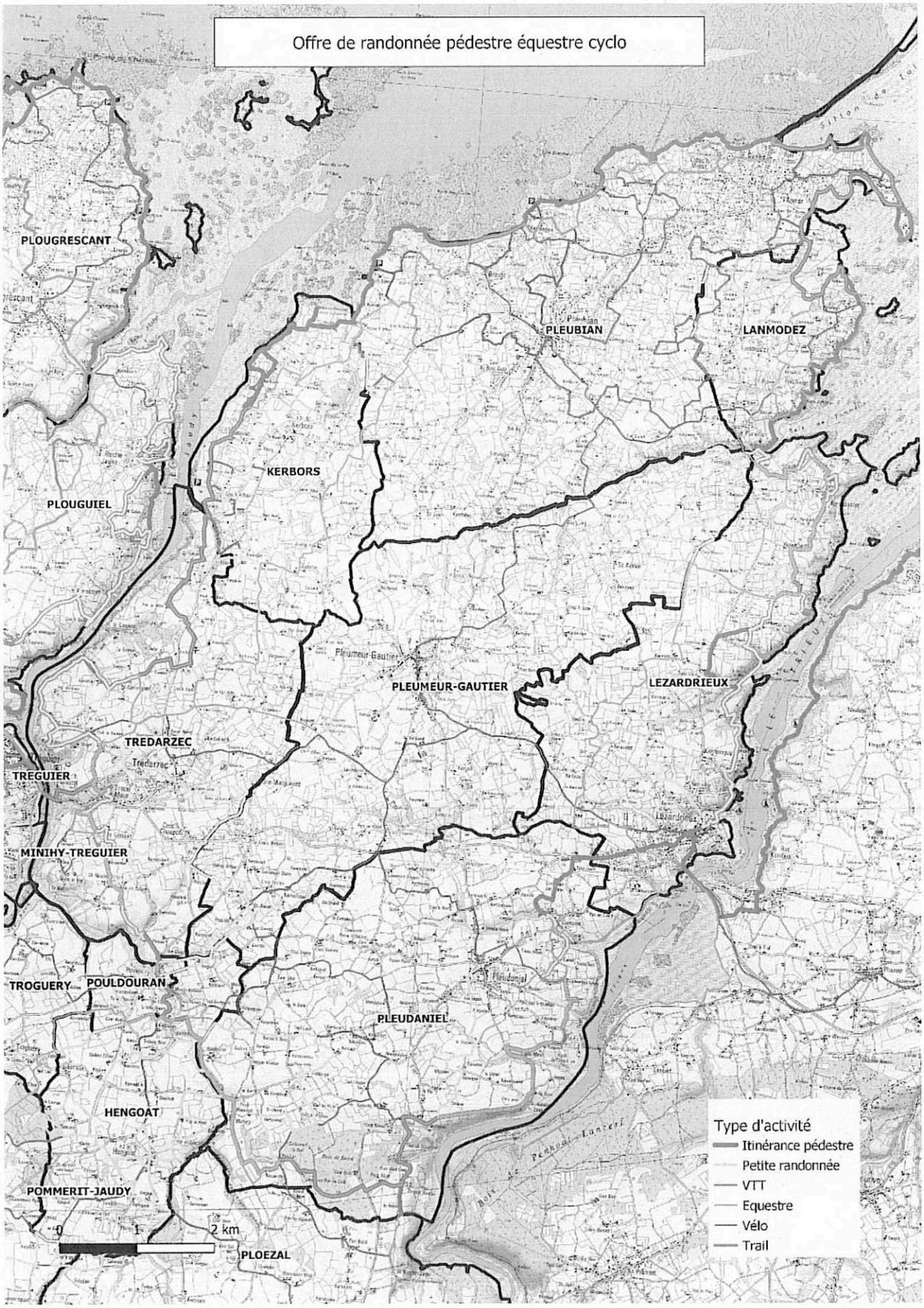
Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Tréguier



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Lézardrieux



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Annexe 2

Critères de définition des sentiers pédestre retenus au schéma communautaire de la randonnée

Définition de plusieurs critères de sélection.

- L'intérêt du patrimoine bâti
- L'intérêt du patrimoine naturel/paysager
- La proportion de goudron sur la boucle

Les sentiers devaient également répondre aux attentes de la majorité du public, à savoir des balades de 1 à 2 heures en moyenne.
Enfin, le critère intercommunal permettait d'obtenir un « bonus ».

L'analyse des 157 sentiers identifiés sur le territoire de LTC s'est déroulée de la manière suivante :

Le patrimoine bâti /4 points
Pas de patrimoine bâti : 0 point
1 site inscrit ou classé aux monuments historiques : 2 points
Présence d'une chapelle ou église : 1 point
Présence d'une petit patrimoine (lavoir, fontaine, calvaire) : 1 point

Le patrimoine Naturel /3 points
1 seul milieu naturel présent (par exemple la forêt exclusivement) : 1 point
2 milieux naturels différents : 2 points
1 espace naturel classé (Natura 2000, ENS, conservatoire littoral, etc) : 3 points

La proportion de goudron /3 points
Si inférieur ou égal à 30% : 3 points
Entre 30 et 40% inclus : 2 points
Entre 40 et 50% inclus : 1 point
Supérieur à 50% : éliminatoire

Répondant aux attentes du public (soit inférieur à 8 km = 2 h de marche) : 2 points

Sentier intercommunal : 1 point

Les sentiers ayant une note inférieure à 8 présentaient moins d'intérêt et n'ont pas été retenus.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Annexe 3

Listing des 36 sentiers d'intérêt communautaire existants par pôle

Localisation et intitulé du circuit	Distance en km	Intervenants techniques
Pôle de Plouaret		
PLOUNERIN 26 km2		
Autour de l'étang du moulin neuf	3,6	LTC
PLOUNEVEZ MOEDEC 40 km2		
La Vallée des Papeteries	8	LTC + communes
Pôle de Cavan		
BERHET 3 km2		
Sur les traces de Sainte Brigitte	6,8	LTC + commune
CAOUENNEC-LANVEZEAC 7 km2		
Circuit des deux églises	7,3	LTC + commune
COATASCORN 8 km2		
Circuit de la vallée du Poulloguer	10,2	LTC + commune
CAVAN 16 km2		
Circuit de la vallée du Guindy	12,2	LTC + commune
PLUZUNET 23 km2		
Circuit des deux chapelles	6,4	LTC + commune
PRAT 22 km2		
Autour de la chapelle de Trévoazan	13,7	LTC + commune
QUEMPERVEN 7,5 km2		
Le chemin des Lavandières	21,4	LTC + communes
TONQUEDEC 18 km2		
Châteaux, bois et chapelles	8,8	LTC + commune

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Tréguier

PENVENAN 20 km2		
Circuit de Port Blanc	9,5	LTC + commune
Circuit de Pellinec	8	LTC + commune
Autour de Bugueles	8,7	LTC
PLOUGRESCANT 15,5 km2		
Le grand tour de Plougrescant	16,2	LTC + commune
Balade au Pays de Tors (sentier interprétation avec livret)	5,7	LTC + Commune
PLOUGUIEL 19 km2		
Les seigneureries	14,4	LTC + Association (ponctuel)
L'estuaire du Jaudy	14,1	LTC + Association (ponctuel)
Les Méandres	10,4	LTC + Association (ponctuel)
TREGUIER 1,5 km2		
Tour de Tréguier	6	LTC
MINIHY TREGUIER 12 km2		
Du Guindy au Jaudy	13,2	LTC + commune
LANMERIN 4 km2		
Au pays de l'Ermite Mérin	8	LTC
LANGOAT 18 km2		
Sentier du Kastel Du	5	LTC
LA ROCHE JAUDY 29 km2		
Sentier de Kermezen	7,7	LTC + commune
LA ROCHE JAUDY (POULDOURAN)		
Route des talus et des routoirs à lin grande boucle	8,9	LTC + commune
LA ROCHE JAUDY (HENGOAT)		
Autour de Hengoat par la vallée du Bizien	10,7	LTC + Association (ponctuel)
Autour de Hengoat par les routoirs de Convenant Diuzet	10	LTC + Association (ponctuel)
Balade avec la chauve-souris (sentier interprétation avec livret)	11,7	LTC + commune
LA ROCHE JAUDY (POMMERIT JAUDY)		
Les chemins de l'eau (sentier interprétation avec livret) - PMR	1,2	LTC

Pôle de Lézardrieux

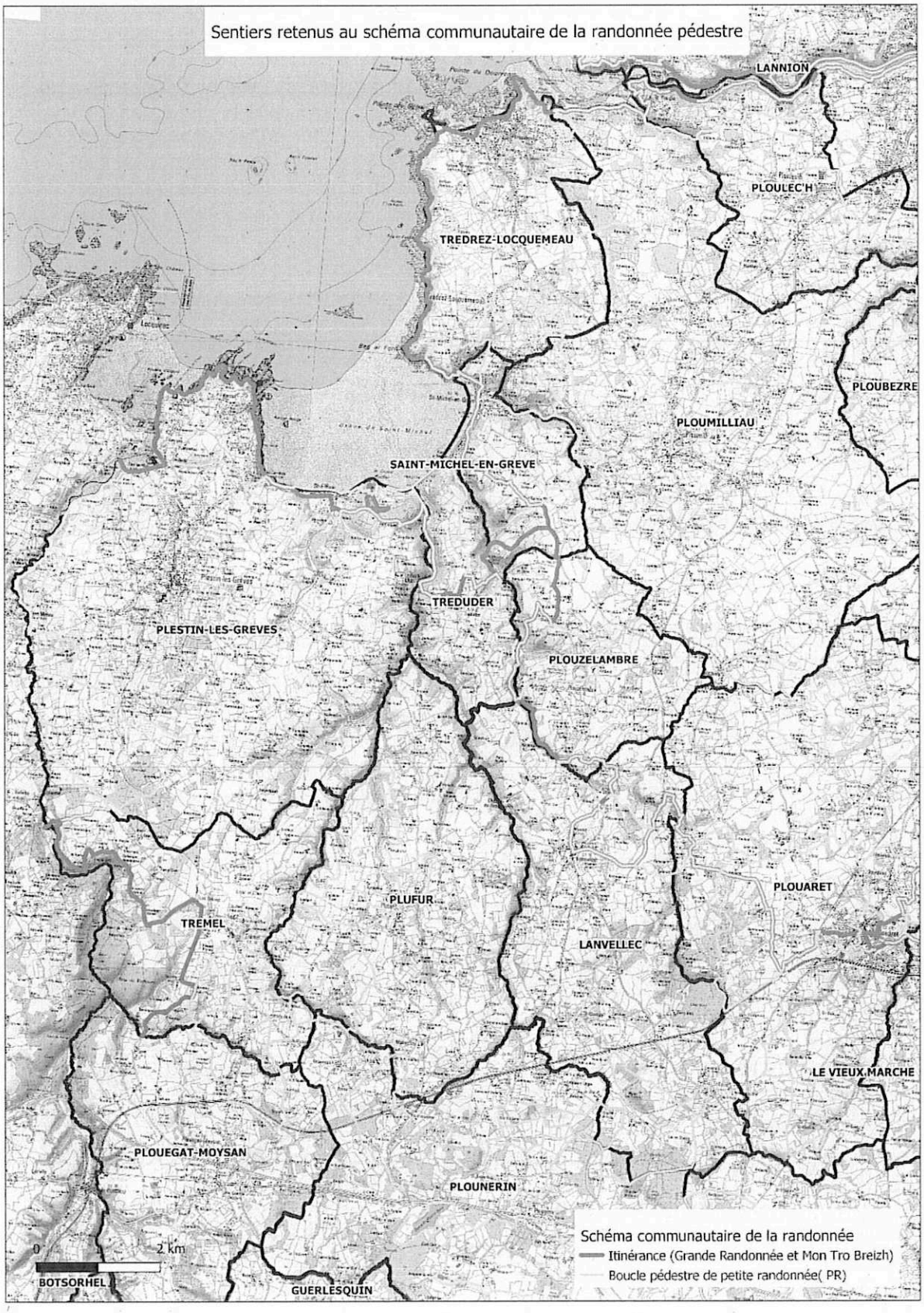
TREDARZEC 12 km2		
Boucle des 21 routoirs	6,5	LTC + Association (ponctuel)
Boucle de Traou Meur à Saint Nicolas	14	LTC + Association (ponctuel)
PLEUMEUR GAUTIER 19 km2		
Boucle de Saint Adrien	7,4	LTC + Commune
LEZARDRIEUX 12 km2		
Boucle de Kermaria	10,8	LTC + commune
Boucle de Kermouster	8,6	LTC + commune
Boucle du Trieux	15,8	LTC + commune
PLEUDANIEL 18,5 km2		
Boucle de Manaty	7,4	LTC + commune
Estuaire du Trieux	11,5	LTC + commune

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Annexe 4

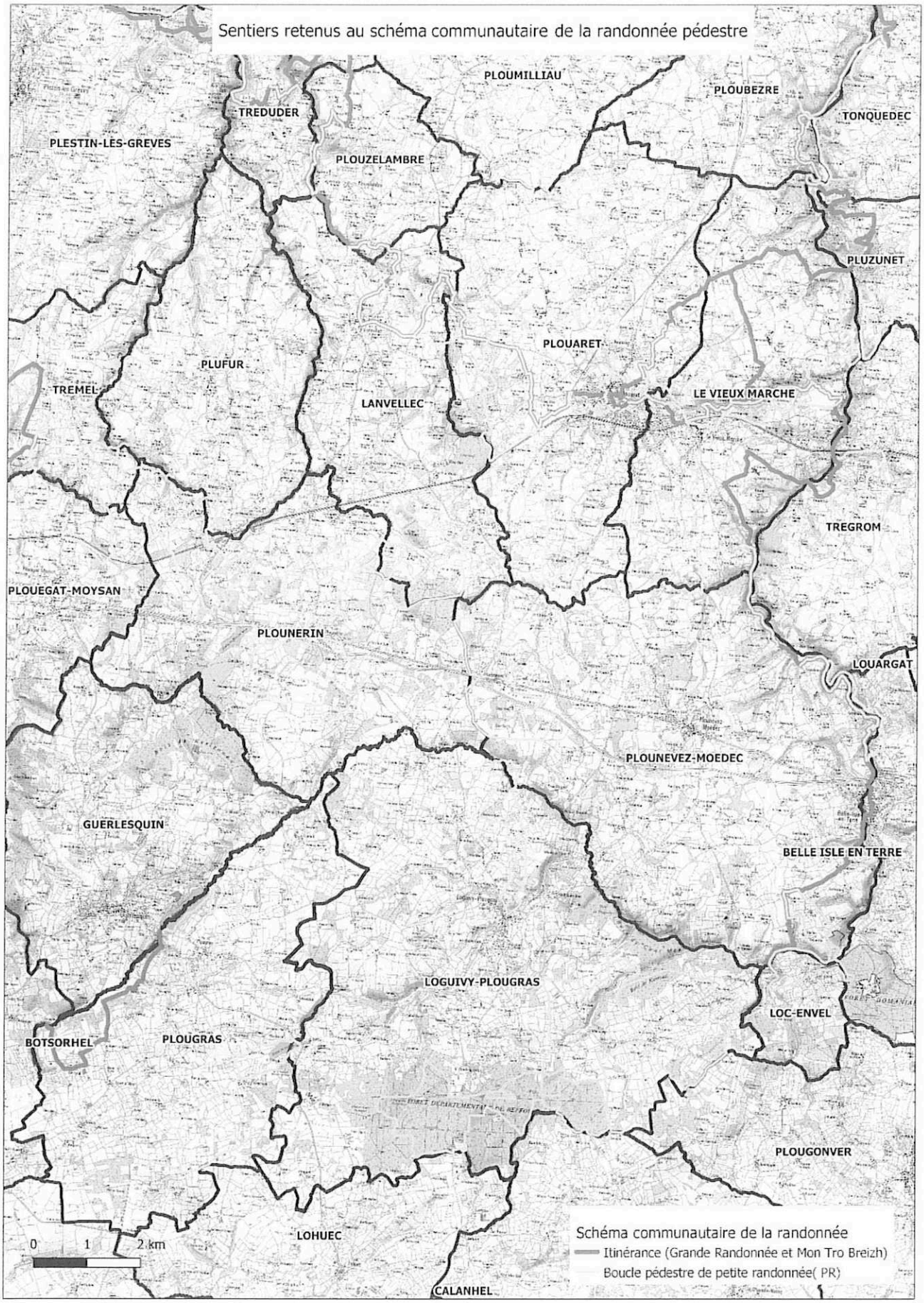
Cartes des sentiers retenus au schéma communautaire de la randonnée pédestre par pôle

Pôle de Plestin-les-Grèves : : 17 circuits + GR34 et Mon Tro Breizh



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle Plouaret : 24 circuits dont 5 circuits de découverte /interprétation + GRP et Mon Tro Breizh



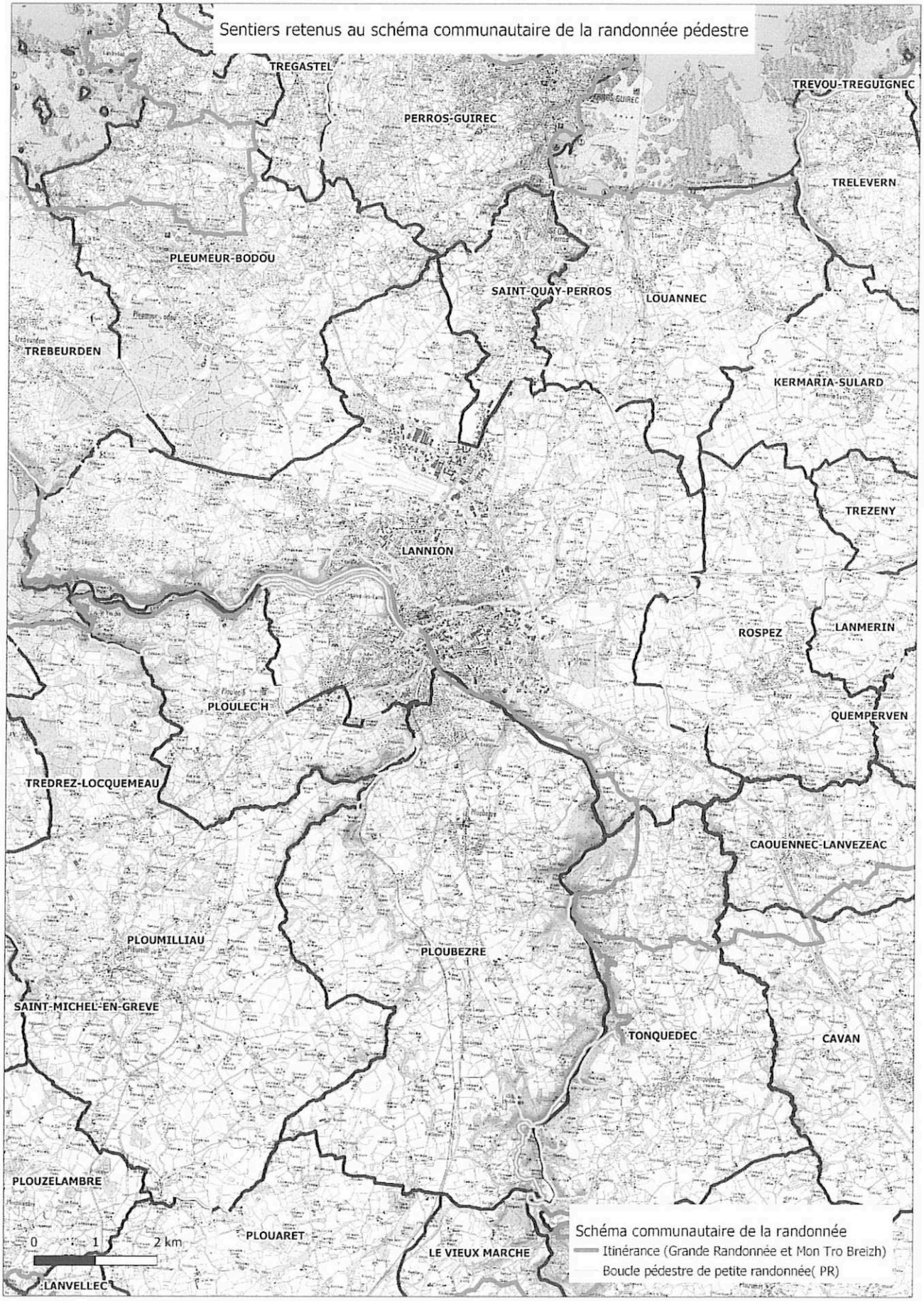
Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Cavan : 12 circuits dont 1 circuit de d'interprétation



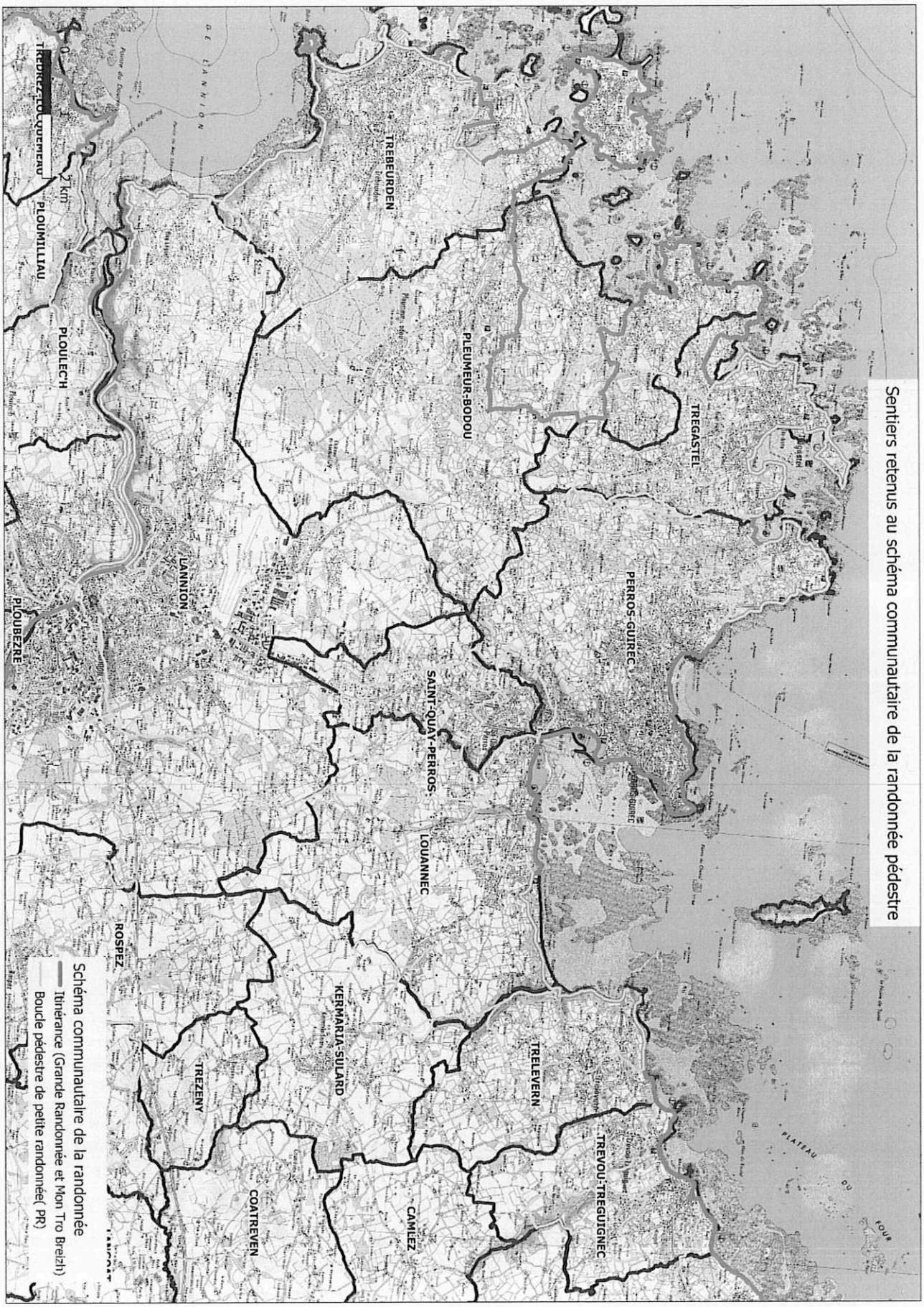
Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Lannion : 16 circuits dont 3 circuits de découverte /interprétation + GR34 et Mon Tro Breizh



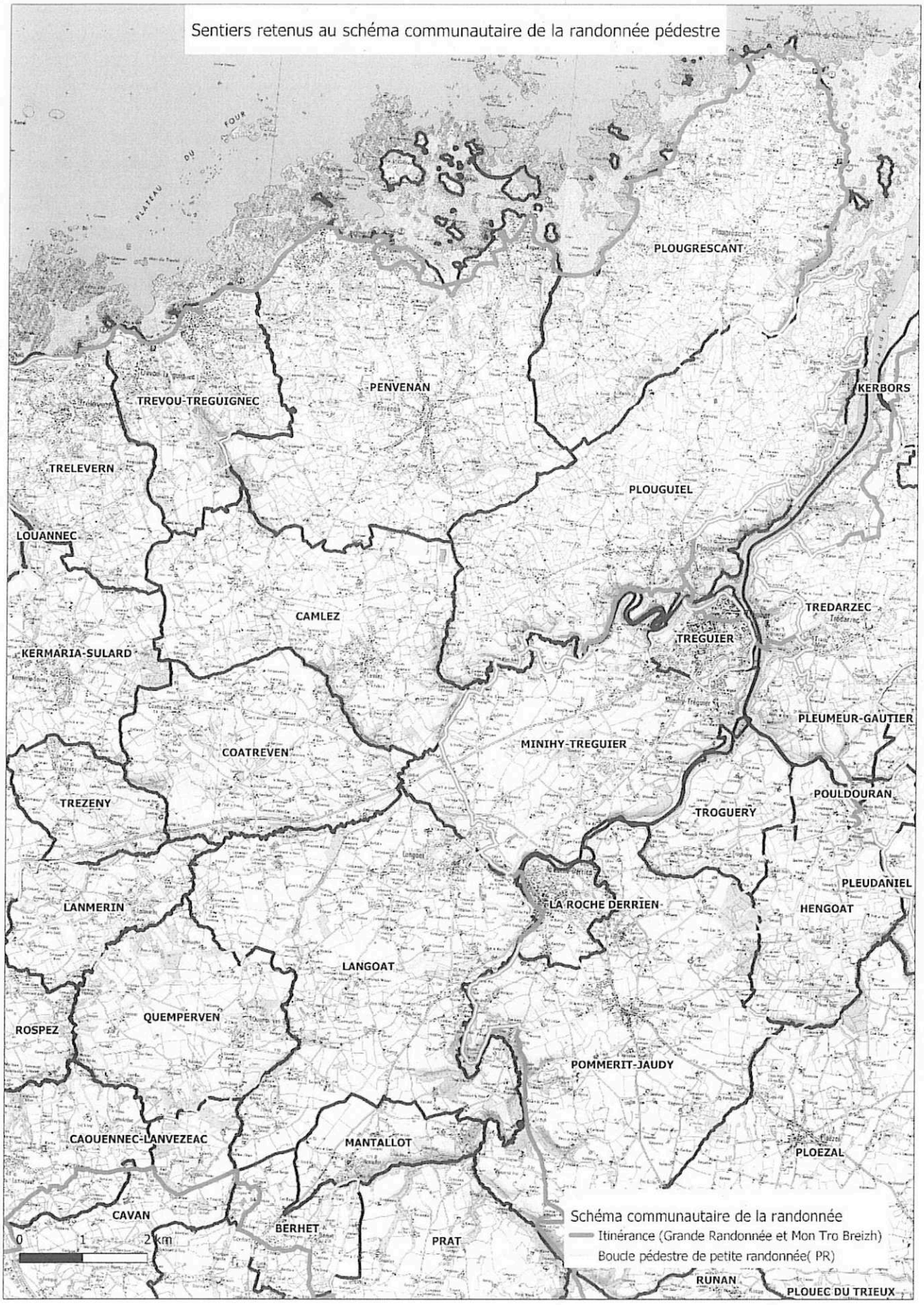
Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Perros-Guirec : 17 circuits dont 4 circuits de découverte /interprétation + GR34 et GRP



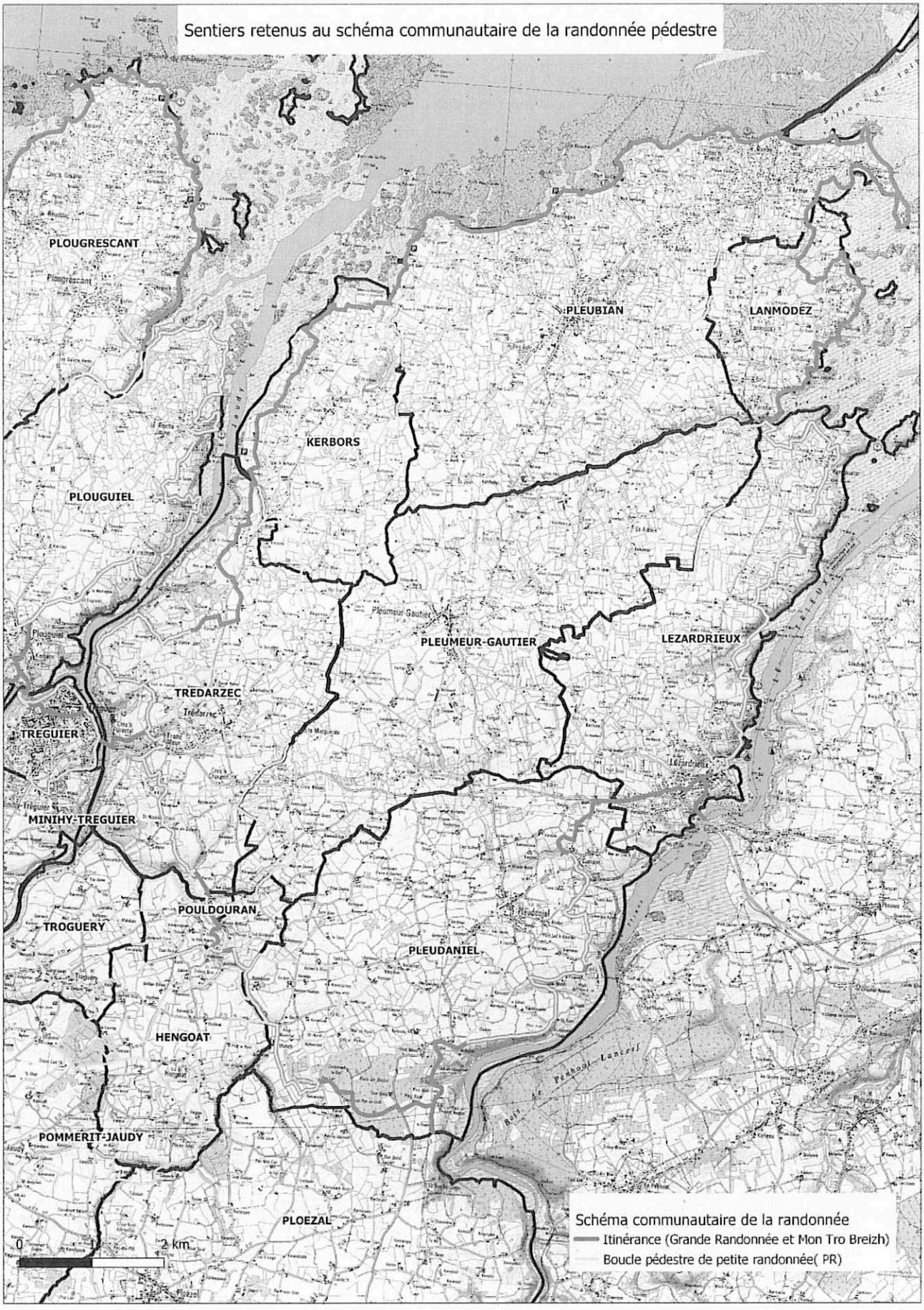
Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Tréguier : 21 circuits dont 3 circuits de découverte /interprétation + GR34 et Mon Tro Breizh



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Lézardrieux : 13 circuits dont 1 circuit de découverte + GR34 et Mon Tro Breizh



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Annexe 5

Listing des 120 sentiers de petite randonnée (PR) retenus au schéma communautaire

Pôle de Lannion

	Localisation et intitulé du circuit	Distance en km	Intervenants techniques
	LANNION 44 km2		
1	Circuit de Goas Lagorn	3	Communes (Lannion ou Trébeurden)
2	En dominant l'estuaire du Léguer	9,1	Commune
3	De Kerligonan à Traou Léguer	8	Commune
4	Découverte de Lannion	12,5	Commune
5	De Saint Herbot à Loguivy lès Lannion	11,8	Commune
6	Vallon de Trorozec	2	Commune
	PLOUBEZRE 31 km2		
7	Circuit du Min Ran	6	Commune
	PLOULEC'H 10 km2		
8	Les vallées du Yaudet	8,5	Commune
9	Balade sur le site du Yaudet	1,2	Conseil départemental
	ROSPEZ 13 km2		
10	Une balade à travers le patrimoine (Rospez Buhulien)	8,7	Association
11	Autour du périmètre de protection d'eau potable	4	LTC

Pôle de Plouaret

	LANVELLEC 19 km2		
12	Circuit de Kerrous	6,4	Association
13	Kersalvy	7,4	Association
14	Milin Roudour	6,8	Association
	LE VIEUX MARCHE 23 km2		
15	Chemin des améthystes	14,5	Commune
16	Au fil du Saint-Ethurien	7,6	Commune
17	Le tour des moulins	5,5	Commune
	LOGUIVY PLOUGRAS 48 km2		
18	Milin Coat Sec'h	8	Association
19	Tro Dresnay	7,6	Association
20	Sur les terres du Dresnay - circuit 12 km	11,9	Association
21	Sentier de Job le bûcheron	1,3	Conseil départemental
22	Tro Koat ar Markiz	15,2	Conseil départemental
	PLOUARET 30 km2		
23	Balade au fil du temps	14	Commune et association
24	Penn an Wern	8,5	Commune et association
25	Circuit interprétation Au Tour de Luzel	4,1	Commune et association
26	De Coat Huel à Nervet Hir	8,9	Commune et association
27	Circuit de Loc Ivy	7,1	Commune et association
	PLOUGRAS 26 km2		

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

28	Autour de l'étang de Beffou	3,3	Commune
29	Autour du bourg	8,2	Commune
30	Circuit des éoliennes + sentier interprétation de Goariva	5,2	Commune
	PLOUNERIN 26 km2		
31	Tro ar Gar	7,9	Association
32	Tro Lann Droënn	3,5	LTC
33	Boucle de Sant Loup	7,2	Association
34	Hent an ifern	7,5	Association
35	Autour de l'étang du moulin neuf	3,6	LTC
	PLOUNEVEZ MOEDEC 40 km2		
36	Circuit de St Jeune	8,9	Commune
37	Sur les pas de St Lavan	9,9	Commune
38	La Vallée des Papeteries	8	LTC
39	La saga de Kernansquillec	5	LTC
	TREGROM 16 km2		
40	Circuit du Viaduc	4,7	Commune

Pôle de Perros-Guirec

	KERMARIA SULARD 9 km2		
41	Balade en Kermaria-Sulard	7,4	Commune
	LOUANNEC 14 km2		
42	Circuit des moulins en Louannec	10,7	Commune
43	Circuit Terre et Mer	6,6	Commune
	PERROS-GUIREC 14 km2		
44	De Pont ar Sauz à Saint-Méen	11,7	Commune
45	Les sentiers de Ploumanac'h	8,9	Commune
46	Le Haut Traouïero et les rochers de Kergomar	5,2	Commune
	PLEUMEUR-BODOU 27 km2		
47	La presqu'île de Landrellec	10	Commune
48	Les bois de Pleumeur-Bodou	9,5	Commune
49	Le tour de l'Ile Grande	8	Commune
	ST QUAY-PERROS 5 km2		
	TREBEURDEN 13 km2		
50	Circuit des mégalithes	8	Commune
51	Mer, bois et landes	18,4	Commune
52	Le marais du Quellen	2	Conseil départemental
	TREGASTEL 7 km2		
53	Vallée du Grand Traouïero	7	Communes
54	Sur les traces du Scorfel	2,5	Communes
55	Ile Renote et Presqu'île de Tourony	12,7	Commune
	TRELEVERN 7 km2		
56	Mer et vallées de Trélévern au Trévou	16	Commune
	TREVOU-TREGUIGNEC 6,5 km2		
57	De Port Le Goff au bois Riou	11	Commune

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Plestin-les-Grèves

	PLESTIN LES GREVES 34 km2		
58	Circuit des Chapelles - Boucle de Saint-Jagut	9,2	Association
59	Circuit des Chapelles- Boucle de Saint-Haran	7	Association
60	Circuit des Chapelles - Boucle de Sainte-Barbe	7,5	Association
61	Circuit des Chapelles - Boucle de Saint-Efflam	7,8	Association
	PLOUMILLIAU 35 km2		
62	A la découverte de l'architecture Beaumanoir	11,3	Commune et association
63	Circuit Henchoù Coz (n°33)	10,5	Commune et association
64	Circuit des Chapelles - Boucle de Christ	9,2	Commune et association
	PLOUZELAMBRE 8 km2		
65	De Saint-Sylvestre aux hauteurs de Saint-Mélar	5,7	Commune
66	Boucle de Saint-Mélard	6,2	Commune
	SAINT-MICHEL-EN-GREVE 4,5 km2		
67	Petit circuit de Saint-Michel-en-Grève	6,6	Commune
	TREDREZ-LOCQUEMEAU 10,5 km2		
68	Les falaises de Trédrez	12	Commune et conseil départemental
69	La Grève de Saint-Michel	11	Commune
	PLUFUR 17 km2		
70	Tro Milin ar Pont - boucle de Milin ar Pont	8,6	Commune et association
71	Tro Sant Nicolaz - boucle de Saint Nicolas	5,8	Commune et association
	TREDUDER 5 km2		
72	Tréduder, du Yar au Roscoat	8	Commune
	TREMEL 12 km2		
73	Chapelles et manoirs en Trémel et Plufur	11,5	Commune et association
74	Circuit des Chapelles- Boucle de Saint-Nicolas ou St Maurice	7,5	Commune et association

Pôle de Cavan

	BERHET 3 km2		
75	Sur les traces de Sainte Brigitte	6,8	LTC
	CAOUENNEC-LANVEZEAC 7 km2		
76	Circuit des deux églises	7,3	LTC
	COATASCORN 8 km2		
77	Circuit de la vallée du Poulloguer	10,2	LTC
	CAVAN 16 km2		
78	Circuit de la vallée du Guindy	12,2	LTC
	PLUZUNET 23 km2		
79	Circuit des deux chapelles	6,4	LTC
80	Circuit de la vallée du Léguer	3,8	Association
	PRAT 22 km2		
81	Circuit interprétation à Poulloguer à Prat	1,5	LTC

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

82	Autour de la chapelle de Trévoazan	13,7	LTC
	QUEMPERVEN 7,5 km2		
83	Le chemin des Lavandières	21,4	LTC
	TONQUEDEC 18 km2		
84	Du château de Tonquédec à Kerfons	7,7	Communes
85	Châteaux, bois et chapelles	8,8	LTC
86	Extension de "Châteaux, bois et chapelles" (projet en cours de finalisation	4	Commune, LTC et Conseil départemental

Pôle de Tréguier

	PENVENAN 20 km2		
87	Circuit de Port Blanc	9,5	LTC + commune
88	Circuit de Pellinec	8	LTC + commune
89	Autour de Bugueles	8,7	LTC + commune
	PLOUGRESCANT 15,5 km2		
90	Le grand tour de Plougrescant	16,2	LTC + commune
91	Balade au Pays de Tors (sentier interprétation avec livret)	5,7	LTC + Commune
92	Circuit du Gouffre	11,4	LTC + Commune
93	Circuit de Pors Scaff	7,9	LTC + Commune
	PLOUGUIEL 19 km2		
94	Circuit des moulins de Lizhildry	3,7	LTC + Association (ponctuel)
95	Les seigneureries	14,4	LTC + Association (ponctuel)
96	L'estuaire du Jaudy	14,1	LTC + Association (ponctuel)
97	Les Méandres	10,4	LTC + Association (ponctuel)
	TREGUIER 1,5 km2		
98	Tour de Tréguier	6	LTC
	MINIHY TREGUIER 12 km2		
99	Du Guindy au Jaudy	13,2	LTC + commune
	COATREVEN 9 km2		
	TREZENY 3 km2		
	LANMERIN 4 km2		
100	Au pays de l'Ermite Mérin	8	LTC
	LANGOAT 18 km2		
101	Sentier du Kastel Du	5	LTC
	LA ROCHE-JAUDY 29 km2		
102	Sentier de Kermezen	7,7	LTC + commune
	LA ROCHE-JAUDY (POULDOURAN)		
103	Route des talus et des routoirs à lin grande boucle	8,9	LTC + commune
	TROGUERY 3,5 km2		
	LA ROCHE-JAUDY (HENGOAT)		
104	Autour de Hengoat par la vallée du Bizien	10,7	LTC + Association (ponctuel)
105	Autour de Hengoat par les routoirs de Convenant Diuzet	10	LTC + Association (ponctuel)
106	Balade avec la chauve-souris (sentier interprétation avec livret)	11,7	LTC + commune
	LA ROCHE-JAUDY (POMMERIT-JAUDY)		
107	Les chemins de l'eau (sentier interprétation avec livret) - PMR	1,2	LTC

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Lézardrieux

	PLEUBIAN 20 km2		
108	Circuit de Port La Chaine	12,5	Commune (entretien) + LTC (balisage)
109	Circuit de Brestan à Port Béni	15,9	Commune (entretien) + LTC (balisage)
110	Boucle du Sillon de Talbert	8,9	CDRP
	LANMODEZ 4 km2		
	KERBORS 7 km2		
111	Boucle du Jaudy	14	Commune (entretien) + LTC (balisage)
	TREDARZEC 12 km2		
112	Boucle des 21 routoirs	6,5	LTC + Association (ponctuel)
113	Sentier de St-Votrom	12,7	Commune + association (En cours de création / balisage)
114	Boucle de Traou Meur à Saint Nicolas	14	LTC + Association (ponctuel)
	PLEUMEUR GAUTIER 19 km2		
115	Boucle de Saint Adrien	7,4	LTC + Commune
	LEZARDRIEUX 12 km2		
116	Boucle de Kermaria	10,8	LTC + commune
117	Boucle de Kermouster	8,6	LTC + commune
118	Boucle du Trieux	15,8	LTC + commune
	PLEUDANIEL 18,5 km2		
119	Boucle de Manaty	7,4	LTC + commune
120	Estuaire du Trieux	11,5	LTC + commune

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

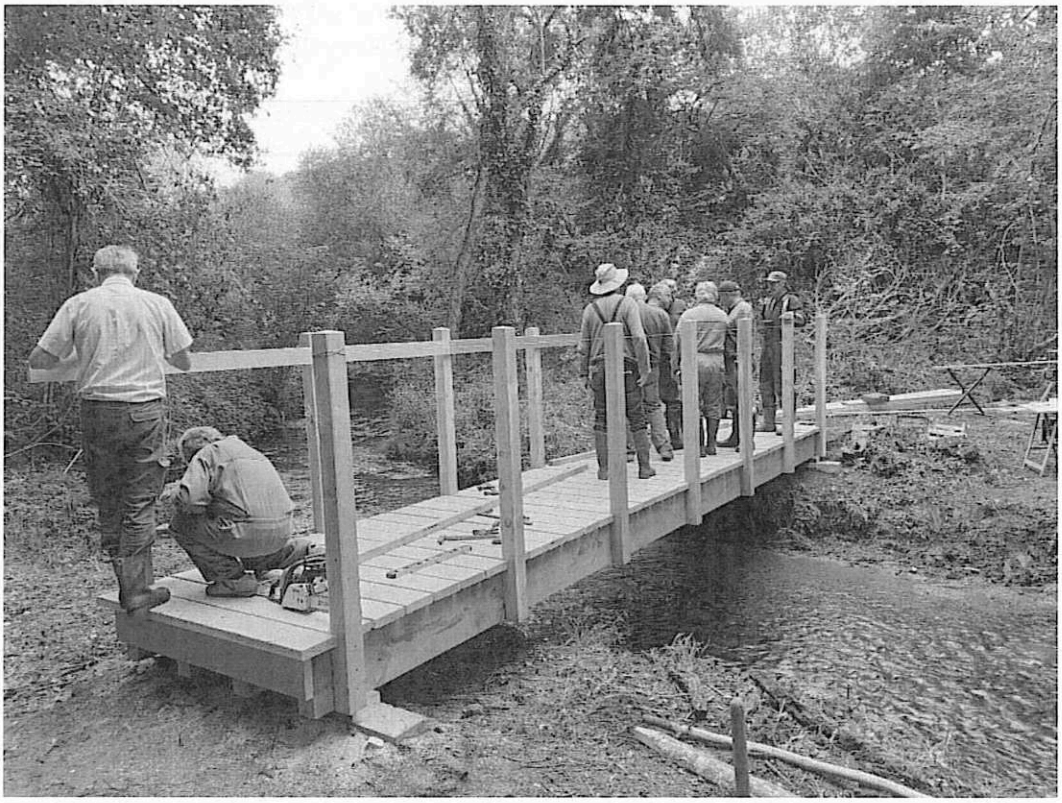
Annexe 6

Matériaux mis à disposition par l'agglomération

Lannion-Trégor Communauté apporte un soutien matériel aux communes et aux associations pour des travaux d'amélioration des sentiers, essentiellement par la fourniture de bois :

- Création de marches
- Création d'épaulements
- La création ou la réhabilitation de passerelles ou de platelage
- Le balisage

Au préalable, la commune ou l'association doit présenter son projet au service « Patrimoine Naturel » de Lannion-Trégor Communauté. Suivant la nature des travaux, des conseils techniques et juridiques pourront être également apportés selon les cas.



Exemple de construction d'une passerelle à Plestin-les-Grèves : fourniture du bois par LTC et pose par l'association locale

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE



Création d'un épaulement à Pleumeur-Bodou



Création de marches à Plounévez-Moëdec

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE



Platelage à Plounérin pour franchir une zone humide

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Annexe 7

Listing des 37 circuits de petite randonnée (PR) non retenus au schéma.
Ils restent d'intérêt et de compétence communale.

Localisation et intitulé du circuit	Distance en km	Intervenants techniques
Pôle de Lannion		
LANNION 44 km2		
Moulins et Manoirs	6	Commune
Une balade à travers le patrimoine Buhulien	7	Commune
PLOUBEZRE 31 km2		
Le sentier de Kerfons	11	Commune
Boucle de 6,1 km Bourg Projet	5,8	Commune
Boucle de 6 km Bourg Projet	6	Commune
Boucle de 7,9 km Kerguiniou Projet	8,4	Commune
Boucle de 10 km Quinquis Projet	10	Commune
Pôle de PLOUARET		
LANVELLEC 19 km2		
Circuit de Kerloas	8,2	Association
Circuit de St Goulven	6	Association
Dour Elego Bihan	7,2	Association
LE VIEUX MARCHE 23 km2		
Le tour du bourg	3,4	Commune
Sur les pas de François-Marie Luzel	9,2	Commune
LOGUIVY PLOUGRAS 48 km2		
Tro Milin Keroué	8,1	Association
Sur les terres du Dresnay circuit 10 km	9,7	Association
Le Dour Elego	9,5	Association
PLOUARET 30 km2		
Autour de Plouaret	5	Commune et association
Balade du bâti paysan	12,8	Commune et association
Circuit de Penn ar Wern	8,5	Commune et association
Balade des lavandières	7,4	Commune et association
PLOUGRAS 26 km2		
Entre les deux étangs à Plougras	22,5	Commune
PLOUNERIN 26 km2		
Tro Kirio (Nouveau avec passage sur D712 non sécurisé)	7,1	Association

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Pôle de Perros-Guirec

PERROS-GUIREC 14 km2		
Pas à pas sur le circuit balnéaire de Trestrignel (n°9)	5,1	Commune
PLEUMEUR-BODOU 27 km2		
Menhirs et chapelles (n°15)	9,5	Commune
TREBEURDEN 13 km2		
Circuit des chapelles (n°19)	8,2	Commune
Circuit des douaniers (n°21)	10	Commune
TRELEVERN 7 km2		
Mer et vallées de Trélévern au Trévou (n°3)	8,5	Commune

Pôle De Plestin-les-Grèves

PLESTIN LES GREVES 34 km2		
Circuit des Chapelles - Boucle de Sainte-Anne	7,8	Association
Circuit des chapelles - boucle de Saint Sébastien	12,6	Association
Circuit des Chapelles - Boucle de Saint Roc'h	8,2	Association
Tro Plistin	32	Association
PLOUMILLIAU 35 km2		
De Pont Roux à Keranvot (n°29)	12	Commune et association
Circuit des Chapelles - Boucle de Keraudy	4,1	Commune et association
Circuit Ploumilliau (Tour du bourg)	5,7	Commune et association
PLUFUR 17 km2		
Tro Vraz Plufur - la grande boucle	17,9	Commune et association
Tro ar Feunteun - boucle de la fontaine	4,2	Commune et association
Tro ar bourk - boucle de Saint-Florent	5	Commune et association

Pôle de Cavan

TONQUEDEC 18 km2		
Bois, châteaux et chapelles en Tonquédec	11,9	Communes et association

Pôle de Tréguier

TREZENY 3 km2		
Projet en cours		Commune

Pôle de Lézardrieux

LANMODEZ 4 km2		
Boucle des 3 chapelles	9,6	Commune

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Annexe 8

Tronçons mécanisables et non mécanisables

Les tronçons mécanisables sont les portions de chemin de plus de 2,5 mètres de large où les engins tractés peuvent passer pour l'entretien de l'assise et des accotements.

Les tronçons non mécanisables sont les portions de sentier de moins de 2,5 mètres de large où l'entretien nécessite une intervention manuelle (faucille ou débroussailleuse) sans possibilité d'engins mécaniques tractés.



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Annexe 9

Le Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Dès les premières lois de décentralisation, la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 attribue aux Conseils départementaux la compétence pour la gestion des itinéraires de randonnée sur leur territoire et leur confie l'élaboration d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (P.D.I.P.R.) dans lequel figurent tous les itinéraires approuvés par les Conseils municipaux et le Conseil départemental. Les délibérations donnant l'approbation du Département aux propositions faites par les communes sont prises une fois par an lors du vote du Budget primitif.

L'élaboration de ce plan a pour objectif général de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée pédestre, équestre et VTT.

Le principe du PDIPR est en fait d'établir une forme de protection légale du patrimoine des chemins de France et des itinéraires de randonnée, en garantissant la continuité des itinéraires et en conservant les chemins ruraux, supports de ces itinéraires.

Toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

Le PDIPR est un outil pour le développement de la randonnée :

- Ce plan constitue un outil juridique pour la protection des chemins, en particulier les chemins ruraux, empruntés par les itinéraires de randonnée ;
- Il s'agit du seul document opposable dans les procédures d'urbanisme (PLU) et aménagements fonciers permettant la prise en compte des chemins de randonnée dans les projets d'aménagements ;
- Il permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des itinéraires de randonnée existants sur le département.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0263-DE

Annexe 10

Glossaire

CDRP : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
FFRP : Fédération Française de Randonnée Pédestre
GR : Grande Randonnée
GRP : Grande randonnée de Pays
LTC : Lannion-Trégor Communauté
OTC : Office de Tourisme Communautaire
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (Cf annexe 9)
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PMR : Personne à Mobilité Réduite
PR : Petite Randonnée
SPPL : Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral